



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 63174

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les revendications de certains agriculteurs concernant le prix de vente des jeunes bovins. En effet, les agriculteurs souhaitent que les efforts publics en faveur de cette catégorie d'animaux se poursuivent afin que les prix de marché retrouvent le niveau qu'ils avaient avant la crise bovine. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position sur cette question, ainsi que les mesures éventuelles qu'il envisage de prendre, sous quelle forme et dans quels délais.

Texte de la réponse

Le Gouvernement oeuvre de manière continue, aussi bien au plan national que communautaire, pour résoudre les difficultés du marché bovin et atténuer les effets économiques de la crise auprès des différents maillons de la filière. Dans ce cadre, une attention toute particulière est accordée au marché de jeunes bovins car les prix de ces animaux sont, à bien des égards, déterminants des prix d'autres catégories de bovins. C'est essentiellement à travers le dispositif d'une intervention publique communautaire que les prix de marché de ces animaux peuvent être soutenus. La France a obtenu, dès le mois de novembre 2000, la mise en place effective de cette intervention et poursuit ses efforts, notamment auprès de la commission et du conseil de l'Union européenne, pour en obtenir les effets régulateurs les plus importants. C'est grâce à ces actions que les catégories de jeunes bovins éligibles ont été étendues et que les poids maximaux des carcasses admises ont été relevés par rapport à la norme communautaire. De même, la France a fortement pesé, au conseil du mois de juin, pour obtenir le relèvement du plafond communautaire des achats à l'intervention, de 350 000 à 500 000 tonnes sur l'année civile 2001. Au début du mois d'octobre, ce sont plus de 245 000 tonnes de carcasses de jeunes bovins qui ont ainsi été achetées dans l'Union européenne pour soutenir ce marché, dont près de 71 000 tonnes en France. Enfin, une cellule opérationnelle se réunit régulièrement à l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviticulture (OFIVAL) pour faciliter le bon fonctionnement, au niveau national, des dispositifs communautaires de dégageant de marché, qui sont l'intervention publique et le programme d'achat spécial.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63174

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3752

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6737